

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUILLET 2020

Date de la convocation : 23 juillet 2020

Date d'affichage : 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER, Julien SEYSSEL

Représentés : Pascale GENET par Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU par Christine ROBILLARD, Denis PHILIPPE par Annie SALAMI, Marie-Laure LABORIE par Robert BESANÇON, Laurent JÉROME par Liliane VOYARD

Absents excusés : Urbain VELUT, Vincent BLANCHOT

Secrétaire : Madame Véronique STOLTZ

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- vote la DM 1 à apporter au BP 2020 qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 4 770 € et en investissement à la somme de 162 500 € (intégration de la valeur comptable de la ZA de l'Arcade dans le budget principal)
- émet un avis très réservé sur la demande de la société BD METHANE consistant à augmenter la capacité de traitement de l'unité de méthanisation qui se situe à Barberey-Saint-Sulpice formulé de la façon suivante :
 - 1) relève la dangerosité de laisser passer les poids-lourds dans la traversée de Grange l'Evêque qui viendront s'ajouter à ceux de la Chanvrière et des transports de betteraves ;
 - 2) propose de réfléchir à une déviation qui aurait pour objet de faire passer les transports par la RD 619 à charge et par la RD 60 à vide, ce qui diminuerait par 2 le nombre de passages ainsi que la pollution et le bruit des vibrations importantes à vides ;
 - 3) demande une protection contre la détérioration du réseau routier occasionné par les passages répétés des poids-lourds ;
 - 4) demande à insonoriser l'arrosage des terrains concernés ;
 - 5) demande le respect du processus épandage et enfouissement dans les 24 heures comme prévu.
- approuve l'avenant de transfert à signer avec Troyes Champagne Métropole relatif à la partie du réseau d'eaux pluviales inclus dans le marché passé avec la société Adam dans le cadre des travaux de voiries à réaliser rues Hugues de Payns et de Champêtre, pour une somme évaluée à 56 755,91 € TTC. Cette somme sera donc prise en charge par Troyes Champagne Métropole.
- accepte la convention à passer avec Troyes Champagne Métropole pour lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser Voie Basse (réseau eaux pluviales)
- accepte les conventions à passer avec le SDDEA pour renforcer le réseau d'eau potable nécessaire à la défense incendie rue des Héros de la Résistance, rue des Maisons Brûlées et rue des Pâtures pour une charge communale évaluée à 24 812 € HT.
- approuve les travaux de renforcement à réaliser sur le réseau de l'installation communale d'éclairage public rue de Montherlant dans le cadre des travaux d'extension du réseau alimentant le nouveau lotissement d'AUBE IMMOBILIER, sachant que la charge communale est évaluée à 2 250 €.
- valide les modifications à apporter au règlement de l'accueil de loisirs et particulièrement pour le service périscolaire et approuve les tarifs qui en découlent, afin d'optimiser l'organisation du service.

- vote les nouveaux tarifs à appliquer aux animations lyotaines (ex-atelier vie locale) et arrêtés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2020 :
 - adhésion annuelle : 10 € pour les lyotains / 50 € pour les extérieurs
 - atelier (si intervenant professionnel) : 40 € par atelier/an pour les lyotains / 50 €/an pour les extérieurs
- fixé à 1 % l'enveloppe budgétaire pour le droit à la formation des élus (du montant des indemnités)
- fixe à 8 le nombre des administrateurs du CCAS et procède à l'élection de ses représentants : Véronique STOLTZ, Annie SALAMI, Liliane VOYARD et Pascal GENET.
- dresse la liste des 16 membres titulaires et des 16 membres suppléants, sachant que la direction générale des finances publiques, chargée d'arrêter la liste, en retiendra la moitié, pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs.
- accepte la proposition du Maire de créer deux commissions supplémentaires et procède à l'élection de ses membres :
 - Commission animations lyotaines : Véronique STOLTZ - Pascal GENET - Laurence FOURNIER - Valérie PELLERIN - Bruno LÉOTIER - Marie-Laure LABORIE - Marcel CHRISTEL - Annie SALAMI - Anne-Josèphe CHARLOT - Sophie MENZIN.
 - Commission circulation (président le Maire) : Marie-Laure HRVOJ - Robert BESANÇON - responsable des moyens techniques - police municipale.
- désigne Robert BESANÇON en qualité de correspondant défense.

Informations et questions diverses

Christine ROBILLARD rappelle à la commission des finances qu'elle la réunira en septembre pour faire un point de l'exécution du budget primitif.

Robert BESANÇON :

- Les travaux de réfection de la voie de Montherlant démarrent début août
- P.L.U. : la commission urbanisme se réunira pour reprendre la procédure de révision du P.L.U. qui nécessitera une importante réflexion qui sera ensuite soumise au prochain conseil municipal.

Marie-Laure HRVOJ :

- Le dossier de consultation des entreprises pour la réfection de la voie Basse a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Aube.
- Le réseau d'eau potable connaît actuellement une baisse de pression en attendant le basculement sur le nouveau captage de Payns ; en contrepartie, la qualité de l'eau redevient normale et sans danger pour sa consommation. Elle précise que cette baisse de pression sera effective jusqu'à la fin du dernier trimestre.

Laurence FOURNIER :

- Le conseil municipal sera invité 1^{ère} quinzaine de septembre à une réception amicale pour se présenter au personnel communal.
- Elle informe le conseil municipal d'une animation qui aura lieu à l'église le week-end des portes ouvertes des monuments historiques et qui a pour thème la femme dans l'opéra (de Monteverdi à Verdi).
- Le prochain lyotain est prévu pour la fin août.
- Projet à travailler pour la rentrée : site internet et agenda partagé.

Marcel CHRISTEL :

- il travaille actuellement sur le développement du marché. Il cherche de nouveaux commerçants qui seraient intéressés pour exposer. Il propose une animation musicale et d'inviter des artisans locaux (apiculteur, ...).
- il est disposé à participer aux journées du patrimoine en recevant le public pour donner des informations sur l'église.

Véronique STOLTZ :

- Les inscriptions pour les animations lyotaines auront lieu la 1^{ère} quinzaine de septembre.
- Elle va réunir sa commission pour réfléchir sur le colis des anciens. Elle a conscience qu'il est trop tard pour apporter des modifications. La commune compte 515 bénéficiaires. La distribution aura lieu le 19

décembre à l'hôtel de ville si le respect des gestes barrières le permet. Dans le cas contraire, la distribution aura lieu à la salle des fêtes.

- Le marché de Noël est avancé au dernier week-end de novembre. Elle aurait aimé l'organiser en même temps que le téléthon, mais pour des questions de salle, ce cumul n'est pas possible.

Yohan MULLER fait état de nuisances sonores émanant des jeunes fréquentant les « plages » en bord de seine derrière le poulailler. Le Maire va alerter les propriétaires des terrains qui laissent faire de tels agissements. La gendarmerie est informée de cette situation.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 45.

Le Maire,

Nicolas MENNETRIER